

COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE
Compte rendu de la réunion du 27 février 2019
à Aimargues

Séance du 27 février 2019

Date de convocation : 29 novembre 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 29 titulaires et/ou suppléants + 1 avec voix consultative

Membres votants présents : 27

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 10

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 33

Le quorum est atteint : 27/44

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Laurent PELISSIER, Arlette FOURNIER, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Jean Claude CAMPOS, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Guy SCHRAMM, Joël TENA, Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Jacky REY, Jean François LAURENT, Marc FOUCON, Thierry AGNEL, Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Pierre GAFFARD-LAMBON, Marie José PELLET,

Procuration : Pierre MAUMEJEAN, à Marielle NEPOTY, Claude BERNARD à Gilles TRAUJLET, Marie Chrsitine ROUVIERE à Noémie CLAUDEL Robert CRAUSTE à Jean Claude CAMPOS, Oliver PENIN à Laurent PELISSIER, Gérard DUPLAN à Valérie COSTE, André SAUZEDE à Marc LARROQUE, Véronique MARTIN à Bernard CLUDA, Jean Batiste ESTEVE à Jacky REY, Joffrey LEON à Thierry AGNEL

Suppléants avec voix délibérative : Marielle NEPOTY, Valérie COSTE, Bernard CLUDA, Marc LARROQUE,

Suppléants sans voix délibérative : Marie José DOUTRE, Jean François SERRANO,

Présence de (Pays de Lunel) : Richard PITAVAL,

Absents excusés :

Robert CRAUSTE, Olivier PENIN, Claude BERNARD, Christine ROUVIERE, Pierre MAUMEJEAN, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Pascale BOUILLEVAUX, Santiago CONDE, Marilyne FOULLON, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Arnaud FOURNEL, Christophe TICHET, Monique CHRISTOL, Rodolphe RUBIO, Lise BRUNEL, Marc JOLIVET, Jean Baptiste ESTEVE, Philippe GRAS, Gérard DUPLAN, Freddy CERDA, René BALANA, Geoffrey LEON, Pilar CHALEYSSIN, Robert MONNIER, Sandrine BELLOZ MAUROZ, Françoise ARRAZAT, Isabelle DEBRIE, Brigitte MIRANDE, Roger VIGNE, Daniel JULIEN, André SAUZEDE, Véronique MARTIN, Jean Michel ANDRIUZZI, Cécile MARQUIER, François GRANIER, Danielle DUMAS GUILLOUX, Michel FEBRER, Jean Michel TEULADE, Sylvain RENNEN, Sonia AUBRY, Bernadette POHER, Henry SARRAZIN.

Administration :

Maxime CHARLIER Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE Assistante de direction du PETR Vidourle Camargue.

M. le Président Pierre Martinez accueille et remercie les délégués présents pour ce premier Comité syndical de l'année.

Quorum : Le quorum étant vérifié (27/44), la séance peut commencer.

Il est fait lecture des procurations reçues.

Il est fait rappel de l'ordre du jour.

1. Rapport d'orientation budgétaire 2019
2. Débat d'orientation budgétaire 2019
3. Participation des entreprises aux dépenses du club des entrepreneurs – cotisation 2019
4. Convention de partenariat avec les CCI du Gard et de l'Hérault 2019-2020
5. Remplacement d'un représentant du PETR au Comité de sélection DLAL FEAMP
6. Adhésions 2019 aux sites remarquables du goût et participation aux déplacements sur salons
7. Soutien pour une action de promotion des traditions camarguaises
8. Demande de financement pour les actions 2019 de la mission tourisme
9. Avenant 2019 à la convention de partenariat avec Gard Tourisme pour l'animation de la mission tourisme du PETR
10. Convention pour la publication d'une carte œnotouristique avec Hérault Tourisme et Gard Tourisme
11. Convention relative à la mise à disposition du serveur cartographique à la Communauté de Communes Piémont Cévenol.
12. Soutien aux candidatures et signature des contrats communaux au dispositif « Bourg-centre »
13. Modification de la régie d'avance du PETR
14. Contrats d'assurance contre les risques statutaires

Questions diverses, points d'information :

1. Validation du rapport d'activités 2018 consultable sur le site internet (rubrique « Espace documentaire »).

La séance peut donc débuter.

Désignation d'un secrétaire de séance

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance ; M. Alain THEROND accepte de remplir la fonction. Il est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Résultat du vote :

Vote pour : 33

Abstention : 0

Vote contre : 0

1. Rapport d'orientation budgétaire 2019

Présenté par M. le Président, Pierre Martinez.

Les élus ont reçu dans la convocation un rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2019.

Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2018.

- Résultat de fonctionnement : + 528.56 €

Résultat consolidé : + 96 200.73 €

- Résultat d'investissement : + 16 375.83 €

Résultat consolidé : + 98 010.20 €

Le rapport présente ensuite les orientations budgétaires 2019, tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement.

Le syndicat mixte n'a pas d'engagements pluriannuels et ne prévoit pas d'y recourir en 2019.

Le PETR Vidourle Camargue n'a encore jamais eu recours à l'emprunt. Il n'y a donc aucune donnée au sujet de la dette.

La structure des effectifs est présentée dans un tableau, poste par poste, pour un total de 5.6 ETP + 1 contractuel mis à disposition de l'ADT30.

Deux recrutements sont en cours pour les postes non pourvus.

Aucune évolution n'est prévue en 2019 dans le cadre du régime indemnitaire.

Ensuite, M. le Président, Pierre Martinez présente les principales actions du Syndicat Mixte.

2. Débat d'orientation budgétaire 2019

Présidé par M. le Président, Pierre Martinez.

En vertu de l'article L.2312-1 du CGCT, le Président présente au Comité syndical dans un délai de deux mois maximum précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat en Comité syndical.

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Il est évoqué des dépenses prévues dans la perspective d'un déménagement du siège du PETR situé actuellement à Vauvert.

Mme Guyot demande des précisions sur ce changement de locaux.

M. Martinez précise que les locaux de travail des agents sont inadaptés et en mauvais état : trop petits (plusieurs personnes par bureau, impossibilité de recevoir du public ou des élus, pièces traversantes, Système chauffage/clim défaillant, pas d'isolation..).

M. Martinez a contacté plusieurs communes dont Vauvert qui a fait une proposition de locaux. Ceux-ci se sont révélés inadaptés en raison de la surface proposée, d'une liaison par l'extérieur des 2 parties du bâtiment, l'absence de cuisine/cantine). La commune d'Aimargues a également fait une proposition avec une surface adéquate et la prise en charge des travaux pour répondre aux besoins.

M. le Président, Pierre Martinez, précise qu'aucune décision n'est prise pour l'instant et qu'il est prêt à examiner toutes propositions.

Il est proposé aux élus d'approuver le rapport d'orientation budgétaire

Résultat du vote :

(4 non votants d'Aigues Mortes + les 4 procurations qu'ils portent)

Vote pour : 25

Abstention : 0

Vote contre : 0

M. Brundu demande les raisons des abstentions des délégués d'Aigues Mortes. Ceux-ci précisent qu'ils n'ont pas votés le ROB dans leur communauté de communes et qu'en toute logique, ils ne peuvent pas voter celui-ci.

Il est pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

3. Participation des entreprises aux dépenses du club des entrepreneurs – cotisation 2019

Présentée par M. Rey.

Le club existe depuis 10 ans. M. Rey présente le rapport des activités du club en 2018. De plus les membres du club (10) se sont portés volontaires pour former le Conseil de développement. Les efforts du GAL (fonds européens) en direction des entreprises du territoire ont permis de soutenir 10 projets. Une communication spécialement dirigée vers les entreprises a été mise en place en 2018.

La participation des entreprises au club est fonction du nombre de salariés et les tarifs mis en place à sa création n'ont pas évolués. Il n'est pas prévu de changement en 2019.

Résultat du vote :

(1 non votant Mme Népoty car salariée à la chambre de commerce + la procuration qu'elle porte)

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

4. Convention de partenariat avec les CCI du Gard et de l'Hérault 2019-2020

Présentée par M. Rey.

Les CCI du Gard et de l'Hérault co-animent le Club des entrepreneurs avec le PETR.

Il s'agit de renouveler cette convention.

Les missions de chacun des partenaires sont clairement définies selon leurs compétences.

La participation financière du PETR reste inchangée.

Il est prévu que le PETR reverse aux CCI du Gard et de l'Hérault, dans le cadre de ce partenariat, la différence entre les participations et subventions reçues par lui et les dépenses prises en charge par le PETR avec un plancher de 2 000 € correspondant aux frais minimums engagés par les CCI.

Le produit ainsi calculé sera divisé en deux parts égales versées à la CCI du Gard et à la CCI de l'Hérault avec un plancher de 1 000 € pour chaque chambre consulaire.

Résultat du vote :

(1 non votant Mme Népoty car salariée à la chambre de commerce + la procuration qu'elle porte)
Vote pour : 31
Abstention : 0
Vote contre : 0

5. Remplacement d'un représentant du PETR au Comité de sélection DLAL FEAMP

Présentée par M. Martinez.

Le Comité de sélection du fonds européen DLAL FEAMP est composé en partie d'élus du Comité syndical représentant le territoire.

Mme Françoise DAVENEL de la commune de Beauvoisin, désignée en 2016 est maintenant démissionnaire. Il faut pourvoir à son remplacement. M. Franc demande que soit désignée Mme Lise Brunel de la commune de Beauvoisin.

Résultat du vote :

Vote pour : 33
Abstention : 0
Vote contre : 0

6. Adhésions 2019 aux sites remarquables du goût et participation aux déplacements sur salons

Présentée par M. Pélissier.

M. Pélissier rappelle les principes du label « Sites Remarquables du Goût » (SRG). Notre territoire est concerné par 2 SRG :

- Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue
- Site Remarquable du Goût les Olivettes du Pays de Nîmes

Il est proposé d'adhérer en 2019 aux Site Remarquable du Goût « Les Olivettes du Pays de Nîmes » et « Taureau de Camargue » (cotisations 2x150€).

De plus l'association, SRG Taureau de Camargue participe à quelques opérations de promotion organisées par le réseau national. Il s'agit de marchés de terroir rassemblant les Sites Remarquables du Goût de France. Le principe de ces opérations, repose sur la valorisation du terroir de production au travers de la découverte de son produit emblématique.

Pour 2019, il est proposé de soutenir l'action de l'association SRG Taureau de Camargue pour un programme de 3 déplacements (3x100 €).

Résultat du vote :

Vote pour : 33
Abstention : 0
Vote contre : 0

7. Soutien pour une action de promotion des traditions camarguaises

Présentée par M. Martinez.

Les traditions camarguaises et le terroir associé font parties des fondations sur lesquelles s'est appuyé le Pays à sa création et maintenant le PETR.

La commune d'Aimargues organise un évènement fort sur son territoire à l'occasion de l'anniversaire des 30 ans de la disparition de Fanfonne Guillaume que le PETR souhaite co-organiser.

Femme emblématique et respectée dans un monde tenu par les hommes, elle est aujourd'hui encore, un exemple formateur pour nombre de gens de la bouvine.

Le samedi 2 mars est prévu une soirée spéciale « Fanfonne Guillaume : 30 ans déjà ! » à 18h - salle Jacques Serres à Aimargues, en partenariat avec la commune d'Aimargues et la communauté de communes de Petite Camargue et les membres de l'Union Taurine « Lou Gandar » de St Geniès de Malgoirès.

Le PETR se propose de participer à hauteur de 2 500€ pour la location de matériel de projection et la projection du film « La Grande Dame et ses Gardians », ouvert à tous.

La mairie d'Aimargues et la communauté de communes de Petite Camargue participe aux frais de publicité et aux frais de réception à hauteur de 2 500€ chacune.

Résultat du vote :
(3 élus non votant d'Aimargues)
Vote pour : 30
Abstention : 0
Vote contre : 0

8. Demande de financement pour les actions 2019 de la mission tourisme

Délibération ajournée

9. Avenant 2019 à la convention de partenariat avec Gard Tourisme pour l'animation de la mission tourisme du PETR

Présentée par M. Pélissier.

Depuis la création du Pays en 2006 puis du PETR, une convention est signée avec Gard Tourisme (ex CDT : Comité Départemental du Tourisme) pour la mise en place d'une animation dédiée aux professionnels du tourisme, l'animation de la commission tourisme du PETR ainsi que la mise en œuvre d'actions visant au développement du tourisme en générale et plus particulièrement sur notre territoire, du tourisme durable.

Chaque année un avenant est signé entre le PETR Vidourle Camargue et Gard Tourisme pour la mise en œuvre de la convention. Le PETR propose de reconduire la convention avec Gard Tourisme et de signer l'avenant annuel de mise en œuvre.

L'avenant annuel :

- Il précise les missions confiées à l'animateur pour la période,
- Il établit la liste des actions en faveur du tourisme en 2019,
- Les crédits feront l'objet d'une inscription budgétaire au Budget primitif du Syndicat Mixte. Le coût de la mission tourisme est évalué en 2019 à 11 500 € de frais d'animation et 32 558,35 € pour les actions.

Résultat du vote :
Vote pour : 33
Abstention : 0
Vote contre : 0

10. Convention pour la publication d'une carte œnotouristique avec Hérault Tourisme et Gard Tourisme

Présentée par M. Pélissier.

Le PETR au travers de sa mission tourisme, travaille depuis plusieurs années sur la thématique de l'œnotourisme.

Après plusieurs opérations engagées en faveur du développement de l'œnotourisme en Vidourle Camargue, les partenaires entament une phase active de réalisation de projets. Le plan d'actions de la démarche œnotourisme propose en particulier la création d'une carte de découverte de l'offre œnotouristique de ce territoire interdépartemental entre le Gard et l'Hérault le long de la Vallée du Vidourle.

Objet de la convention :

Création et diffusion d'une carte de découverte de l'offre œnotouristique du territoire du PETR Vidourle Camargue dans le cadre de la collection départementale héraultaise : « Un jour, une route, un terroir ».

Le budget se répartit comme suit :

- Hérault Tourisme finance 80 % du projet
- Le PETR Vidourle Camargue finance les 20% restant (à concurrence de 2 500 € TTC maximum).

Résultat du vote :
Vote pour : 33
Abstention : 0
Vote contre : 0

11. Convention relative à la mise à disposition du serveur cartographique à la Communauté de Communes Piémont Cévenol.

Présentée par M. Martinez.

La communauté de communes du Piémont cévenol a souhaité quitter le périmètre du Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue début 2016 afin notamment de pouvoir intégrer le SCOT du Pays d'Alès. De ce fait, elle ne bénéficiait plus du tout du SIG du PETR. Cependant elle souhaite pouvoir continuer à bénéficier de son service dans l'attente de pouvoir déployer son propre outil.

Il est donc proposé de mettre en place une convention de partenariat pour le maintien de l'outil SIG sur le territoire de la Communauté de communes Piémont cévenol. Elle devra aux termes de la convention s'acquitter d'une contribution par année de 3 000 €. La convention est triennale (2019 à 2021).

Résultat du vote :

Vote pour : 33

Abstention : 0

Vote contre : 0

12. Soutien aux candidatures et signature des contrats communaux au dispositif « Bourg-centre »

Présentée par M. Rey.

Le principe : Ce contrat repose sur la définition préalable d'un projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire. Ce contrat a vocation à s'inscrire dans le cadre des politiques contractuelles territoriales régionales pour la période 2018-2021.

Le PETR Vidourle Camargue soutient l'élaboration des pré-candidatures et candidatures des communes au dispositif « Bourg-Centre » par la mise à disposition d'agents dédiés. Il facilite les échanges avec les services de la Région et apporte son expertise pour mener à bien les démarches communales.

Le PETR organise les comités techniques et de pilotage pour la mise en œuvre des contrats sur son territoire. Dans ce sens, la Région Occitanie demande à ce que le PETR soit signataire des pré-candidatures et contrats communaux au dispositif « Bourg-Centre ».

Résultat du vote :

(2 élus non votant Mmes Népoty et Claudel + 2 procurations qu'ils portent)

Vote pour : 29

Abstention : 0

Vote contre : 0

13. Modification de la régie d'avance du PETR

Présentée par M. Martinez.

La régie d'avance du PETR fut créée par arrêté du 27 janvier 2006 et modifiée par la délibération n°2007-07-32 du 19 juillet 2007.

Pour répondre au mieux à l'utilisation de la régie, il est proposé de modifier l'arrêté de création en modifiant les articles suivants :

- Article 3 : dépenses autorisées

Article 5 : évolution du seuil maximal d'encaisse de la régie d'avance porté de 200 € à 500 €

Résultat du vote :

Vote pour : 33

Abstention : 0

Vote contre : 0

14. Contrats d'assurance contre les risques statutaires

Présentée par M. Martinez.

Le contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires souscrit par le PETR Vidourle Camargue auprès du Centre de gestion du Gard arrive à son terme le 31/12/2019. Il convient de relancer la procédure pour un nouveau contrat avec effet au 01/01/2020 et pour une durée de 4 ans.

Le PETR doit donner pouvoir au Centre de gestion pour lancer la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles applicables aux marchés publics d'assurance.

Résultat du vote :

Vote pour : 33

Abstention : 0

Vote contre : 0

Questions diverses, points d'information :

- Validation du rapport d'activités 2018 :

Consultable sur le site internet (rubrique « Espace documentaire). Il sera présenté en Conférence des Maires.

- Relance AAP ATI FEDER :

M. Martinez fait rappel des priorités.

Le niveau de consommation de l'enveloppe du PETR est insuffisant.

Fin 2019, si le niveau de consommation n'a pas progressé (33% pour 27% actuellement), l'enveloppe du PETR se verra amputer des crédits non consommés qui seront réattribués au FEDER de droit commun.

Par courrier, les Maires du territoire ont été sollicités pour présenter des projets en 2019.

En conclusion, M. Martinez remercie M. Franc pour son accueil sur la commune d'Aimargues et invite à prendre le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le secrétaire de séance
Alain THEROND

Le Président
Pierre MARTINEZ